

transaction particulière. J'ai dit que s'il le fallait, nous envisagerions de pareilles modifications, mais il se peut qu'elles ne s'imposent pas. D'autres moyens parviendront peut-être au même résultat, c'est-à-dire à garantir qu'une proportion importante de nos réserves en uranium demeure propriété canadienne. Je pourrais ajouter que j'ai l'intention de conférer demain avec les ministres et l'un des principaux intéressés afin d'approfondir cette question.

M. Lewis: Lorsque le premier ministre confèrera avec ses ministres chevronnés, sera-t-il prêt à examiner de telles modifications à la loi sur le contrôle de l'énergie atomique, afin qu'il n'ait pas à réagir en cas de crise comme il l'a fait hier soir à la prise de possession éventuelle d'une compagnie en particulier, mais qu'une mesure en vigueur empêche un pareil incident de se reproduire à l'avenir?

Le très hon. M. Trudeau: Avant d'envisager la présentation d'une mesure d'application générale, le gouvernement aimerait pouvoir exposer sa politique générale à l'égard de tout le problème dans la mesure où il influe sur l'économie canadienne. C'est la formule que nous préférierions adopter.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dirait-il si le veto du gouvernement, quant au transfert des actions, s'étendrait également au transfert du siège social en dehors du pays? Si je pose la question, c'est que les deux compagnies intéressées songeraient, paraît-il, à transférer le siège social de cette façon.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ce n'est là qu'une hypothèse, à ma connaissance. Le président de la compagnie ne m'a fait part d'aucune intention à cette fin. Mais même aux termes de la loi sur le contrôle de l'énergie atomique, le gouvernement canadien a nettement la haute main, dans une large mesure, sur l'uranium et les usines d'uranium. Encore une fois, j'ignore s'il est question d'un transfert hypothétique comme celui-là, mais il y aurait sûrement bien d'autres moyens d'assurer la maîtrise du Canada sur l'uranium et le traitement de l'uranium au pays.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Le premier ministre du Canada ne doit sûrement pas vouloir dire qu'il aurait fait une déclaration comme celle d'hier soir s'il s'était agi

[Le très hon. M. Trudeau.]

d'une question hypothétique. Cela ne correspondrait sûrement pas à sa responsabilité.

Le très hon. M. Trudeau: J'ignore si cela concorde avec mes responsabilités, mais le gouvernement canadien n'a pas été averti officiellement par la compagnie d'une telle éventualité.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pourquoi ne vous êtes-vous pas mis en rapport avec la compagnie?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Hull.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: J'ai l'impression que nous avons eu bien des questions supplémentaires là-dessus. Peut-être devrions-nous laisser à d'autres députés l'occasion de parler.

[Plus tard]

Je pense qu'il y a encore deux questions supplémentaires à poser, l'une par le député d'York-Sud et l'autre par le député de Saint-Jean-Est. Nous commencerons par le député d'York-Sud.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre et découle d'une ou deux réponses qu'il a données il y a quelques minutes. Si je l'ai bien compris, il a déclaré qu'avant de modifier la loi sur le contrôle de l'énergie atomique, il faudrait attendre que le gouvernement fasse un énoncé de politique général à l'égard de la propriété étrangère. Si je l'ai bien compris, puis-je demander au premier ministre quand nous pouvons espérer cet énoncé de politique?

Le très hon. M. Trudeau: Je tiens à répondre clairement à la première partie de la question. Je ne voulais pas dire que la modification à envisager à la suite des circonstances auxquelles j'ai fait allusion hier soir, serait nécessairement une modification visant telle ou telle compagnie en particulier. Prise dans ce sens, une modification ne serait que d'ordre général. Cependant, si le député pense à un remaniement beaucoup plus considérable de cette loi et d'autres, afin d'assurer, dans tous les cas éventuels, le maintien de la domination canadienne, c'est bien dans ce sens que j'entends une déclaration générale.

Quant à la deuxième partie de la question, c'est-à-dire la date de la déclaration, je l'ignore. Le ministre qui s'en occupe fera des recommandations au cabinet d'ici un mois; mais je ne saurais préciser à la Chambre quand le cabinet adoptera le programme.